

Châtenay Malabry, 7 décembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Contacts presse

Annabelle QUENET
Responsable Presse
Tel 01 46 11 83 01
annabelle.quenet@andra.fr
[@presse_andra](https://twitter.com/presse_andra)

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

L'Andra et l'ANR lancent la deuxième édition de l'appel à projets pour encourager l'innovation sur les déchets radioactifs de démantèlement

Le 7 décembre 2015, l'Andra et l'ANR, avec le soutien du programme d'Investissements d'Avenir, lancent la seconde édition de l'appel à projets dont l'objectif est soutenir des initiatives innovantes en matière de gestion des déchets radioactifs de démantèlement. La première édition, lancée il y a un an, a permis de sélectionner 12 projets de R&D.

L'Inventaire national de l'Andra, publié en juillet 2015, a permis de confirmer l'important volume de déchets de démantèlement des installations nucléaires attendu après 2020 : le volume de ces déchets de très faible activité radiologique représentera 650 000 m³ fin 2020, et 1 100 000 m³ fin 2030. Les producteurs de déchets et l'Andra travaillent dès à présent à des programmes d'optimisation : réduction des volumes à la source, efforts en matière de caractérisation, de tri, d'optimisation des conditionnements, etc.

C'est dans ce cadre qu'un appel à projets a été lancé en décembre 2014 par l'Andra, en coopération avec l'ANR et avec le soutien du Programme d'Investissements d'Avenir, auprès du monde industriel, PME comme grandes entreprises, et des laboratoires académiques. Sur les 29 projets présentés, 12 ont été sélectionnés pour un budget total de 40 millions d'euros, supportés à hauteur de 18 millions d'euros par le programme d'Investissements d'Avenir.

Le nouvel appel à projets vise à susciter de nouvelles initiatives, aussi bien en recherche fondamentale qu'industrielle, et promouvoir la transposition à la gestion des déchets radioactifs de technologies et savoir-faire existants ou en développement dans d'autres domaines d'application.

Pour plus d'informations : <http://anr.fr/GOB2y>

La R&D à l'Andra

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par l'Etat, l'Andra conduit, depuis 1991, de nombreuses recherches et études afin de mettre en œuvre des solutions de gestion pour les déchets radioactifs. Centré sur l'étude du comportement des ouvrages de stockage, les déchets, le suivi de l'environnement et les capteurs destinés à la surveillance des stockages, il vise à répondre aux grands enjeux scientifiques soulevés par la mise en œuvre de solutions de gestion pérennes et sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français. Lors de la dernière évaluation de l'AERES (2012), les évaluateurs ont jugé que la stratégie de recherche, fondée sur des partenariats solides et sur la mise en place de groupements de laboratoires, était un des points forts de l'Andra.

ANR

L'Agence Nationale de la Recherche, est un établissement public administratif, créé en 2005. L'ANR finance la recherche sur projets. Sur un mode de sélection compétitive qui respecte les standards internationaux, elle s'attache à favoriser la créativité, le décroisement, les émergences et les partenariats. Depuis 2010, elle est aussi le principal opérateur des Investissements d'Avenir dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce cadre, elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets. Dans le cadre du deuxième Programme d'investissements d'avenir, l'agence a été confirmée comme opérateur sur les thématiques "Enseignement supérieur et recherche" pour un montant de 4,015 milliards d'euros.

www.anr.fr

Investissements d'avenir

Le Programme d'investissements d'avenir, dans le cadre de l'axe stratégique « développement durable », a attribué 75 millions d'euros à l'Andra pour financer le développement de solutions innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets radioactifs difficiles à stocker.

L'Andra peut ainsi élargir sa capacité d'action et participer activement, en lien avec les producteurs de déchets, à l'optimisation de la gestion des déchets radioactifs en France.

www.investissement-avenir.gouvernement.fr